

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue au Centre multifonctionnel au 453 rue Ennis, mardi 12 janvier 2021 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
  - 4.1 Demande d'un citoyen à la CPTAQ – résolution pour l'article 62
  - 4.2 Demande d'un citoyen à la CPTAQ – résolution pour l'article 62
5. FINANCES
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Retrait des élus aux services financiers
  - 5.3 Mandat à madame Karine Champagne comme signataire de comptes
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Mandat à la firme WSP pour le lancement de l'appel d'offre pour le projet d'amélioration du rang 9 phase 3
  - 6.2 Autorisation pour dépôt de la demande pour le Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
  - 6.3 Autorisation de paiement de la facture de Réal Huot inc. pour l'achat de compteur d'eau
  - 6.4 Paiement facture Englobe pour rang 9 phase 2
  - 6.5 Autorisation de paiement de la facture ÉQT4 pour l'équité salariale
7. PERSONNEL

- 7.1 Résolution pour mandater madame Karine Champagne et monsieur Shawn Marier au comité incendie
- 7.2 Remboursement pour l'utilisation du cellulaire personnel du directeur général

## 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Approbation des prix pour les publicités de l'info Shenley
- 8.2 Mandat à madame Karine Champagne pour demande et signature pour le programme PAFIJ
- 8.3 Autorisation de location des lots #5060152 et #5061381 au comité des loisirs
- 8.4 Soutien au comité des loisirs pour demande programme PAFIJ
- 8.5 Résolution pour programme Emplois d'été Canada (ÉÉC)

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Activité de l'érable
- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-01-01** Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2021-01-02** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020, de la séance spéciale du budget du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et de la séance d'ajournement du 15 décembre 2020.

## 4. LÉGISLATION

### 4.1. DEMANDE D'UN CITOYEN À LA CPTAQ-RÉSOLUTION POUR L'ARTICLE 62

**2021-01-03** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation d'YC Grondin inc., laquelle consiste à une demande pour poursuivre l'exploitation d'une carrière en zone agricole ;

**Considérant** qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par l'entreprise YC Grondin inc. ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, car celles-ci ne sont pas en ce moment agricoles, mais le deviendront après extraction du roc d'un rocher ;

**Considérant** que l'homogénéité du milieu sera modifiée, altérée et déstructurée, mais sera utilisée à des fins agricoles et que ce n'est pas le cas actuellement ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que la non-activité agricole actuelle le deviendra après la réalisation du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture considérant que le terrain sera transformé pour celle-ci et que le projet demandé ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

**Considérant** que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme, car tel n'est pas le cas présentement ;

**Considérant** que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sols, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale lorsque le terrain sera recouvert de terres cultivables à la suite du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement inc.

#### 4.2. DEMANDE D'UN CITOYEN À LA CPTAQ-RÉSOLUTION POUR L'ARTICLE 62

2021-01-04

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de la Ferme Luchen Enr., laquelle consiste à une demande pour poursuivre l'exploitation d'une carrière en zone agricole ;

**Considérant** qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par la Ferme Luche Enr. ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, car celles-ci ne sont pas en ce moment agricoles, mais le deviendront après extraction du roc d'un rocher ;

**Considérant** que l'homogénéité du milieu sera modifiée, altérée et déstructurée, mais sera utilisée à des fins agricoles et que ce n'est pas le cas actuellement ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que la non-activité agricole actuelle le deviendra après la réalisation du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture considérant que le terrain sera transformé pour celle-ci et que le projet demandé ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

**Considérant** que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme, car tel n'est pas le cas présentement ;

**Considérant** que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sols, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale lorsque le terrain sera recouvert de terres cultivables à la suite du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement inc.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Ressources Environnement.

## **5. FINANCES**

### **5.1. COMPTES POUR APPROBATION**

**2021-01-05**

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2020 au montant total de 1 092 855,69\$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Salaires et allocations payés : | 52 036,06\$  |
| Factures payées :               | 962 527,72\$ |
| Factures à payer :              | 78 291,91\$  |

### **5.2. RETRAIT D'ÉLUS AUX SERVICES FINANCIERS**

**2021-01-06**

**Considérant** que monsieur Charles Bolduc et monsieur Alain Carrier sont actuellement autorisés à agir comme signataire pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley auprès de services financiers;

**Considérant** que monsieur Charles Bolduc et monsieur Alain Carrier n'ont plus le mandat de représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est autorisée à retirer le nom de monsieur Charles Bolduc et le nom de monsieur Alain Carrier comme signataire représentant de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour les services financiers.

### **5.3. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE COMME SIGNATAIRE DE COMPTES**

**2021-01-07**

**Considérant** que la conseillère madame Karine Champagne est pro-mairesse de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**Considérant** que le maire monsieur Dany Quirion peut être dans l'incapacité de représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la conseillère madame Karine Champagne soit autorisée à représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley comme signataire auprès des services financiers en cas d'incapacité du présent maire, monsieur Dany Quirion.

### **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

#### **6.1. MANDAT À LA FIRME WSP POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU RANG 9 PHASE 3**

**2021-01-08**

**Considérant** que le conseil veut poursuivre l'amélioration de la route du rang 9 dans le cadre d'une troisième phase de travaux ;

**Considérant** que des plans et devis ont été préparés pour effectuer une demande d'aide financière au Gouvernement du Québec et que ceux-ci peuvent être utilisés pour un appel d'offres ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est en attente d'une réponse pour une aide financière substantielle de la part du ministère des Transports :

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme WSP pour procéder à un appel d'offres pour le projet d'amélioration de route de la phase 3 du rang 9.

#### **6.2. AUTORISATION POUR DÉPÔT DE LA DEMANDE POUR LE PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

**2021-01-09**

**Considérant** que le bâtiment de dépôt d'abrasif est arrivé à sa fin de vie utile et présente des détériorations structurelles ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley va avoir besoin d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui actuel et que ce type d'infrastructure est essentiel ;

**Considérant** que ce projet est admissible au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) afin de soutenir financièrement la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, pour effectuer une demande d'aide financière dans le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'un nouveau bâtiment de dépôt d'abrasif ;

**Que** le conseil autorise le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tout document inhérent au projet.

### **6.3. ACHAT DE COMPTEURS D'EAU ET PAIEMENT DE LA FACTURE DE RÉAL HUOT INC.**

**2021-01-10**

**Considérant** qu'un très grand nombre de compteurs d'eau installés dans les domiciles situés dans le secteur desservi de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont défectueux ou ont pratiquement atteint leur fin de vie utile ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut changer tous les compteurs d'eau sur une période de cinq ans ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut procéder au changement de 100 compteurs d'eau en 2021;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a reçu les 100 compteurs d'eau ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat de 100 compteurs d'eau pour un montant de 30 786 \$ plus taxes.

**Que** le conseil autorise un paiement de 30 786 \$ plus taxes à Réal Huot inc. concernant l'achat de 100 compteurs d'eau.

### **6.4. AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE D'ENGLOBE POUR RANG 9 PHASE 2**

**2021-01-11**

**Considérant** que la firme Englobe a terminé son mandat de travaux de laboratoire dans le cadre du projet d'amélioration de la route phase 2 du rang 9 ;

**Considérant** que la firme Englobe a effectué son mandat conformément à l'offre de service qu'il a déposé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que la firme Englobe a disposé de deux factures au montant additionné total de 7 794,30 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement des deux factures de la firme Englobe au montant additionné total de 7 794,30 \$ plus taxes.

#### **6.5. AUTORISATION PAIEMENT DE LA FACTURE ÉQT4 POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**2021-01-12**

**Considérant** que la firme ÉQT4 a terminé son mandat pour l'analyse du maintien de l'équité salariale ;

**Considérant** que la firme ÉQT4 a effectué son mandat conformément à l'offre de service qu'il a déposé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que la firme ÉQT4 a disposé de la au montant de 2730 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de la facture de la firme ÉQT4 au montant de 2730 \$ plus taxes.

### **7. PERSONNEL**

#### **7.1. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE ET MONSIEUR SHAWN MARIER AU COMITÉ INCENDIE**

**2021-01-13**

**Considérant** que des discussions doivent avoir lieu avec le personnel du service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley concernant ;

**Considérant** que le conseiller, monsieur Shawn Marier, et que la conseillère, madame Karine Champagen, sont intéressé à participer au comité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** le conseil mandate monsieur Shawn Marier et madame Karine Champagne pour participer aux décisions avec le personnel du service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

#### **7.2. FORFAIT CELLULAIRE POUR DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**2021-01-14**

**Considérant** que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à octroyer une allocation de 20,00 \$ par mois à monsieur Pier-Olivier Busque pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. APPROBATION DES PRIX POUR LES PUBLICITÉS DE L'INFO SHENLEY**

**2021-01-15**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a repris la responsabilité de préparer et diffuser son journal local Info-Shenley ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire offrir des espaces publicitaires dans son journal local info-Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la proposition tarifaire, présentée par la responsable des sports, des loisirs et de la culture, pour l'achat d'espaces publicitaires est acceptée.

### **8.2. MANDAT À MADAME KARINE CHAMPAGNE POUR FAIRE DEMANDE ET SIGNATURE POUR LE PROGRAMME PAFIJ**

**2021-01-16**

**Considérant** que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

**Considérant** que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, des loisirs et de la culture veut déposer une demande d'aide financière en leur nom au montant de 95 000\$ dans ce programme ;

**Considérant** que le programme couvre 80% du budget total et que la partie municipale équivaut à 19 000\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs à effectuer une demande d'aide financière au nom du comité des loisirs ;

**Que** la responsable des sports, loisirs est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

### **8.3. AUTORISATION DE LOCATION DES LOTS 5060152 ET 5061381 AU COMITÉ DES LOISIRS**

**2021-01-17**

**Considérant** que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

**Considérant** que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley doit être emphytéote du terrain pour avoir droit à cette subvention;

**Considérant** que les infrastructures demandées dans ce programme seront sur les lots #5060152 et #5061381 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil offre des baux emphytéotiques pour les lots #5060152 et #5061381 gratuitement ;

**Que** la responsable des sports, loisirs est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

### **8.4. SOUTIEN AU COMITÉ DES LOISIRS POUR DEMANDE POUR LE PROGRAMME PAFIJ**

**2021-01-18**

**Considérant** que le Secrétariat à la jeunesse offre un support financier dans son Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

**Considérant** que le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie le comité dans son souhait de réparer la surface de tennis et de créer un parc de planche à roulettes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil appuie le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley à faire une demande d'aide financière dans ce programme ;

**Que** le conseil appuie le comité des loisirs de Saint-Honoré de Shenley à faire les travaux mentionnés suite à l'obtention de l'aide financière et lui offre son aide pour y arriver.

### **8.5. AUTORISATION POUR DÉPÔT POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (ÉÉC)**

**2021-01-19**

**Considérant** que Service Canada offre une aide financière dans le Programme Emplois d'été Canada (ÉÉC) 2021;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, des loisirs et de la culture veut déposer une demande d'aide financière pour 3 employés du camp de jour dans ce programme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisirs à effectuer une demande d'aide financière dans le Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2021

**Que** la responsable des sports, loisirs est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de Décembre 2020

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1. ACTIVITÉ DE L'ÉRABLE**

**2021-01-20**

**Considérant** que la pandémie mondiale affecte grandement les aînés;

**Considérant** que la pandémie mondiale ne permet pas d'exécuter les activités municipales récurrentes;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire soutenir les aînés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à fournir des repas, dans la thématique de l'érable, pour les aînés de la municipalité.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2021-01-21**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 26 janvier 2021.

Il est 20h45.

*Dany Quirion*

---

Dany Quirion, maire

*Pier-Olivier Busque*

---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier